

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
D'AUBERIVE VINGEANNE ET MON TSAUGEONNAIS**

**PROCES-VERBAL FAISANT OFFICE DE COMPTE RENDU
Jeudi 21 janvier 2021 à 18h30
HALLE DE LA SANTE ET DE LA FORME – LONGEAU-PERCEY**

Ordre du jour

1	INTERVENTION DU SDED (SIG ET PCRS) : 30 MINUTES	2
2	VOTE DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17/12/2020	2
3	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE	2
3.1	MODIFICATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES REPRESENTANT LA COMMUNE DE RIVIERE LES FOSSES.....	2
3.2	DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCAVM AU SEIN DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE TILLE VOUGE OUCHE (SMTVO).....	3
4	FINANCES	3
4.1	ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE.....	3
4.2	AVENANT A LA CONVENTION DE PARTICIPATION AU FONDS DE RESISTANCE GRAND EST	4
4.3	AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021	4
5	COMMANDE PUBLIQUE	5
5.1	CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA POURSUITE DE LA REALISATION DU PLUi-H DE LA CCAVM ET DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL	5
6	QUESTIONS DIVERSES.....	7

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un janvier, l'assemblée de la Communauté de Communes d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais étant réunie à la Halle de la Santé et de la Forme de LONGEAU-PERCEY, après convocation légale, sous la présidence de **Laurent AUBERTOT** élu aux fonctions de Président.

Etaient présents : AUBERTOT Laurent (pouvoir de DURY Anne-Cécile) ; POTTIER Frédéric ; MIELLE Patrick ; VAILLANT Yves ; LAMY Eric ; PERCHIKOFF Sabine ; MECHET René ; CHAUDOUET Bernard ; RENARD Michel ; TRIBOULET Eric (pouvoir de ODIN Bernard) ; PARISEL Patrice ; BIQUET Sonia ; ANDRIOT Jean-Paul ; BIZINGRE Régis ; MAUCOLIN Marie-Joséphine ; CAVIN Philippe (pouvoir de OLIVEIRA-CRUZ Olivier) ; KENSIER Evelyne ; BERTHENET Sylvie ; MEGA Vincent (pouvoir de CHAPPELLIERE Stéphane) ; VARNEY Patrick ; LAURENT Yoann ; ANDRIOT Patricia (pouvoir de RACHET Philippe) ; MIOT Isabelle (pouvoir de BOULY Kévin) ; PROJEAN Corinne ; BLOT Rémi ; AUVIGNE Thomas ; DURAND Serge ; CADET Florent ; MOLIARD Alexandre ; ADAM Franck ; CAETANO Dominique ; SELLAL Edith ; MIELLE Roland ; COLLIAT Claire ; PAGEARD Jean-Paul ; DUMARTIN Patrice ; ROCOPLAN Edmond ; DELAITRE Marie-Josèphe ; JANNAUD Virginie ; GOUSTIAUX Jean-Pierre ; CARTAGENA Magali (pouvoir de MENU Cindy) ; CUENIN Guy , DEMANGE Joël (pouvoir de SIMON-VIREY Armelle) ; COTHENET Lambert ; SEMELET Philippe ; BERNARD Roseline ; CHAUVIREY François ; LENOIR Nicolas.

Etaient excusés : ODIN Bernard ; LENOIR Samuel ; ROGER Régis ; BAUDOT Sylvie ; OLIVEIRA-CRUZ Olivier ; CHAPPELLIERE Stéphane ; RACHET Philippe ; BOULY Kévin ; DURY Anne-Cécile ; PRIEUR David ; MIQUEE Patricia ; SIMON-VIREY Armelle ; MENU Cindy ; RABIET Jean-Michel.

Secrétaire de Séance : Edmond ROCOPLAN

Début de séance à 19h00

1 INTERVENTION DU SDED (SIG ET PCRS) : 30 MINUTES

Le Powerpoint de présentation est annexé au présent compte rendu.

2 VOTE DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17/12/2020

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

3.1 Modification des conseillers communautaires représentant la commune de Rivière les Fosses

- *Délibération 001/21*

Votants	Contre	Pour	Abstention
56	0	56	0

Suite à la démission de M. TOUSSAINT Henri de ses fonctions, il convient d'installer, Madame SELLAL Edith, MAIRE de Rivière Les Fosses, conseillère communautaire titulaire ainsi que Monsieur MUNSCHI Julien, conseiller communautaire suppléant,

- **Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :**

- DESIGNNE Madame SELLAL Edith, conseillère communautaire titulaire représentant la commune de Rivière Les Fosses
- DESIGNNE Monsieur MUNSCHI Julien, conseiller communautaire suppléant représentant la commune de Rivière Les Fosses

Le Président remercie Monsieur Toussaint pour son investissement dans la commune et félicite le nouveau Maire et son premier adjoint pour leur prise de fonctions.

3.2 Désignation des représentants de la CCAVM au sein du conseil syndical du Syndicat Mixte Tille Vouge Ouche (SMTVO)

- Délibération 002/21

Votants	Contre	Pour	Abstention
56	0	56	0

Considérant la création du Syndicat Mixte Tille, Vouge, Ouche (SMTVO) issu de la fusion des syndicats mixtes du bassin de la Vouge ; du bassin de l'Ouche ; de la Tille, de l'Ignon et de la Venelle ; et de la Tille, de la Norge et de l'Arnison, à compter du 1^{er} janvier 2021,
Considérant les statuts dudit syndicat,

Le Président explique que, compte tenu de la compétence Rivière de la Communauté de Communes, il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la CCAVM, représentants les communes de Chalancey, Mouilleron, Vaillant, Vals des Tilles et Vesvres-sous-Chalancey, pour siéger au sein du Syndicat Mixte Tille Vouge Ouche (SMTVO).

- **Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :**

- DESIGNNE, afin de siéger au comité syndical du Syndicat Mixte Tille Vouge Ouche (SMTVO), les délégués comme suit :

1 Titulaire	1 Suppléant
Patrice DUMARTIN	Serge DURAND

- AUTORISE le Président à signer toutes pièces.

Le Président insiste sur l'importance de la double régionalité de ce syndicat.

Monsieur Dumartin craint néanmoins que la communauté de communes soit minoritaire dans ce syndicat englobé dans le Grand Dijon e par conséquent, qu'elle ne bénéficie plus des services proposés par le SITIV avant la fusion.

4 FINANCES

4.1 Adhésion à la fondation du patrimoine

- Délibération 003/21

Votants	Contre	Pour	Abstention
56	0	56	0

Le Président présente la Fondation du Patrimoine, qui peut apporter aux collectivités locales une assistance technique au montage de projets, éventuellement une participation au financement de certaines opérations,

- **Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :**

- ADHERE à la Fondation du Patrimoine,
- INSCRIT la cotisation annuelle de 300 € au budget primitif 2021,
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Cette adhésion est nécessaire à court terme pour obtenir des financements relatifs aux travaux qui seront engagés sur le toit des Halles de Monstaugeon, inscrite au patrimoine.

De manière plus générale, l'adhésion à la fondation du patrimoine permet l'obtention de financement sur l'ensemble du patrimoine bâti. Il est également précisé que l'adhésion par la communauté de commune ne se substitue pas aux adhésions communales.

4.2 Avenant à la convention de participation au fonds de résistance Grand Est

- Délibération 004/21

Votants	Contre	Pour	Abstention
56	0	56	0

Le Président rappelle la signature de la convention permettant le versement d'un fonds appelé Fonds de résistance à destination des petites entreprises et associations régionales dans le contexte de crise sanitaire liée au COVID.-19, à hauteur de 2 € par habitant soit un montant de 16 824 €

Il expose que la Région a déployé une nouvelle mesure « Résistance Loyers » prenant la forme d'une aide directe à l'immobilier et ciblant les très petites entreprises ayant fait l'objet d'une fermeture administrative sur une période du 1er Novembre 2020 au 31 Janvier 2021, et devant s'acquitter d'un loyer en période de confinement.

- **Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :**

- ACCEPTE la signature d'un avenant à la convention de participation au fonds de la région Grand Est autorisant le déploiement de cette nouvelle mesure « Résistance Loyer »
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces.

Un état des lieux sur le versement du fonds de Résistance aux entreprises du territoire est présenté aux conseillers communautaires. A ce jour, deux entreprises ont bénéficié de ce fonds et la participation de la CCAVM se porte actuellement à 7 490 € sur les 16 824 € engagés.

4.3 Autorisation d'engager, de liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021

- Délibération 005/21

Votants	Contre	Pour	Abstention
56	0	56	0

Afin de permettre la réalisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, l'article L1612-1 du CGCT prévoit la possibilité pour l'exécutif, sur autorisation de l'organe délibérant d'ouvrir des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, moins le remboursement du capital.

Afin de faire face à des dépenses urgentes d'investissement avant le vote du budget primitif 2021, il est proposé au conseil communautaire, l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur les base des enveloppes financières suivantes :

Budget Principal 800-00

Article	Désignation	Montant TTC
2183	Matériel Informatique (matériel Visio)	5 000 €
21312	Travaux bâtiments scolaires stores école de Prauthoy : 3 300 €	3 300 €
21318	Travaux (Cabinet infirmière : 9 500 €, Travaux de menuiserie HSF : 1400, Travaux électricité micro-crèche Auberive : 900 €)	11 800 €
21758	Matériel de voirie	1 800 €

Budget Ferme thérapeutique 809-00

Article	Désignation	Montant TTC
2031	Etudes (Véolia Légionellose)	3 700 €

- **Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :**

- AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement susvisées
- PRECISE que ces crédits seront repris au budget primitif 2021
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier

5 COMMANDE PUBLIQUE**5.1 Choix du prestataire pour la poursuite de la réalisation du PLUi-H de la CCAVM et du Règlement Local de Publicité Intercommunal.**- Délibération 006/21

Votants	Contre	Pour	Abstention
56	0	56	0

Le PLUi est un document stratégique qui traduit l'expression du projet politique d'aménagement et de développement du territoire de la communauté de communes. Il est également un outil réglementaire qui, à l'échelle de la communauté de communes, fixe les règles et modalités de mise en œuvre de ce projet en définissant l'usage des sols. Enfin, il regroupe l'ensemble des politiques publiques mises en œuvre sur le territoire et doit garantir une cohérence. Ce document d'urbanisme tient lieu de programme local de l'habitat.

Un premier marché a été lancé en 2018. La société GEOSTUDIO avait été retenue pour accompagner la CCAVM dans l'élaboration du PLUi.

Dans la mesure où le titulaire ne s'est pas acquitté de ses obligations dans les délais contractuels pour la réalisation de la prestation de la phase 1, ce premier marché a fait l'objet d'une résiliation au terme de la première phase, conformément à l'article 6 du CCAP.

Dans l'objectif de poursuivre l'élaboration de ce document, la CCAVM a lancé le recrutement de nouveaux prestataires.

Ce nouveau marché comporte 2 lots :

- Lot 1 : Elaboration du PLUiH de la CCAVM ;
- Lot 2 : Elaboration du RLPi de la CCAVM.

14 entreprises ont remis une offre.

Une analyse a été effectuée suivant les critères ci-après :

Critères	Points
Valeur technique <ul style="list-style-type: none"> - Démarche proposée, suivi et bilan de la concertation ; - Qualité de l'équipe - Accompagnement et suivi des phases administratives ; - Qualité et adéquation de la méthode et des outils proposés pour accompagner la prise de décision ; - Innovation et créativité de la méthode et des outils proposés ; - Adéquation de la proposition aux spécificités du territoire ; - Pertinence et adéquation du nombre de jours prévus par phase et des types de compétence affectées avec la méthode proposée ; - Communication innovante et adaptée au territoire (supports utilisés, etc.) ; - Calendrier, proposition de retro-planning, durée prévue par phase 	60 points
Coût global de la mission <ul style="list-style-type: none"> - Note = 40 x (Offre la plus avantageuse / Offre du candidat) 	40 points

Après analyse, la Commission d'Appel d'offres, en date du 14 janvier 2021, a classé :

- Pour le lot 1 - Elaboration du PLUiH de la CCAVM, l'offre de la société CITADIA, économiquement la plus avantageuse pour un montant de 281 787 € HT
- Pour le lot 2 - Elaboration du RLPi de la CCAVM, l'offre de la société Even Conseil, économiquement la plus avantageuse pour un montant de 55 175 € HT

- Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- ACTE la résiliation du marché avec le prestataire GEOSTUDIO
- SUIV le choix de la Commission d'appel d'offres en date du 14 janvier 2021 et ATTRIBUER le marché comme suit :
 - o Lot 1 - Elaboration du PLUiH de la CCAVM : Société CITADIA- 69000 LYON, économiquement la plus avantageuse pour un montant de 281 787 € HT, tranche ferme et tranches optionnelles comprises
 - o Lot 2 : Elaboration du RLPi de la CCAVM : Société Even Conseil -69000 LYON, économiquement la plus avantageuse pour un montant de 55 175 € HT
- AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit marché et tout acte subséquent
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

6 QUESTIONS DIVERSES

- **Point d'étape sur le projet de la gendarmerie Auberive**

Patrick Mielle, Vice-Président à la gestion immobilière procède à une présentation du projet de la gendarmerie d'Auberive et précise que les travaux devraient démarrer en septembre 2021.

Concernant l'aménagement paysager, une haie sera normalement plantée en bordure du bâtiment. Une discussion est en cours entre la commune et l'agriculteur propriétaire de la parcelle limitrophe, afin d'obtenir une bande de 5 m, permettant la plantation.

- **ANDRA et CEDRA : courrier d'invitation**

Le Président informe que la proposition de mise au vote de la motion Cigeo n'a pas reçu un avis favorable majoritaire des conseillers communautaires et que par conséquent, ce point n'est pas inscrit à l'ordre du jour du présent conseil.

En parallèle, il précise que des courriers d'invitation ont été envoyés à l'ANDRA et CEDRA, afin d'amorcer une rencontre sur l'énergie au sens large.

Patrick Varney fait part de sa satisfaction sur la tenue de ce débat, et ne désespère pas suite à cette rencontre, que la motion puisse à nouveau être proposée au vote, de manière éclairée.

- **Calendrier des réunions**

Un calendrier des réunions 2021 a été transmis à chaque conseiller communautaire. Il sera mis à jour en fonction de la programmation des rencontres.

- **Soirée mobilité le 04/02/2021**

Une réunion de présentation sur la prise de compétence mobilité aura lieu le 04 février 2021 à 18h30

Fin de séance : 20h00

A Le Montsaugeonnais,

Le 25 janvier 2021

